

Un village au chevet de son église menacée de démolition

Polémiques et procédures asphyxiant
Sainte-Gemmes-d'Andigné, en Anjou, symbole de la vague de « déconstruction » qui secoue le patrimoine français.



DELPHINE DE MALLEVOÛE
ddemallevoüe@lefigaro.fr

A Sainte-Gemmes-d'Andigné, en Anjou, les querelles de clocher assourdissent la bourgade, autrefois paisible, de leurs carillons malsonnants. La mairie veut démolir l'église. La décision a été votée, entérinée, figée dans un calendrier de réalisation si soudain que, à tendre l'oreille, on entendrait le moteur des pelleteuses, annoncées en juin. Trop cher d'entretien, pas d'intérêt patrimonial majeur, mauvaise qualité des matériaux, a tranché le conseil municipal il y a un an. En France, sur les quelque 100 000 édifices existants, dont seuls 15 000 sont protégés au titre des monuments historiques, ce sont plus de 200 églises qui sont menacées de « déconstruction », comme le veut la formule consacrée, et religieusement correcte. Tout récemment encore dans le Tarn, l'Eure, le Maine-et-Loire, l'Isère... mais aussi à Paris où treize d'entre elles sont en péril.

Des 1500 Gemois, un bon nombre tombe de l'armoire. L'édifice, colossal, n'est-il pas reconnu comme l'un des exemples les plus caractéristiques de l'architecture religieuse néogothique du XIX^e siècle, comme l'indiquent différents experts des Bâtiments de France et des services départementaux de l'inventaire du patrimoine ? N'a-t-elle pas été sécurisée par des travaux de près de 30 000 euros l'été dernier et rénovée régulièrement ces quarante ans passés ? Le sous-préfet a-t-il jamais demandé sa fermeture au public pour mise en danger ? L'incompréhension est d'autant plus parfaite que l'église est non seulement ouverte au culte depuis toujours mais demeure aussi une paroisse active et très fréquentée. Pour un si petit village, trois offices ont lieu par semaine et ses travées se remplissent jusqu'à 550 ouailles les jours de fête. « On a dû laisser du monde dehors à Noël et à Toussaint, il y avait plus de 600 personnes, témoignent deux habitants. Alors que d'autres églises sont à moins de trois kilomètres, c'est ici que les gens veulent venir. »

« Une cellule à blé »

Dans cette ville « blanche », royaliste sous la Révolution, comme dans de nombreuses autres de la région, le saccage ou le délaisement du patrimoine religieux avaient ensuite fait place à une vague de reconstructions magistrales, vouée à exalter la foi retrouvée. Édifiés en des temps records, ces monuments n'avaient pas toujours bénéficié d'ouvrage et de matériaux solides. Le tuffeau, pierre friable caractéristique de la région angevine et tourangelle, est notamment en cause. Mais à quelques pinacles et contreforts près, réalisés dans ce blanc craquelé, l'église de Sainte-Gemmes-d'Andigné est principalement faite de granit et de pierre. Elle abrite par ailleurs un maître-autel classé ; ses toitures ont été refaites il y a vingt ans et le système électrique, trois ans. « Votre édifice est un bon monument et il est loin d'être une ruine », avait résumé François Jeanneau, architecte en chef et inspecteur général des Monuments historiques, lors d'une réunion publique en octobre dernier. Il n'empêche : la parole d'édile fait foi.

La question économique est au cœur du problème. « C'est la faute de la loi de 1905 car les communes n'ont pas les moyens d'entretenir leurs églises ! », scandent les maires, pris entre le marteau des contribuables et l'enclume du budget. « À ce compte, on devrait donc tout détruire ? », interroge un architecte des Bâtiments de France. Et pas seulement les églises. Si la logique budgétaire devient souveraine jusqu'au mépris de la culture et de l'histoire, eh bien, rayons même le terme patrimoine des dictionnaires ! »



L'église de Sainte-Gemmes-d'Andigné (Maine-et-Loire) est reconnue comme l'un des exemples les plus caractéristiques de l'architecture religieuse néogothique du XIX^e siècle.

BENOÎT ROBERT / ARCHIVES OUEST-FRANCE

Le curé lui-même s'est rangé derrière l'avis de l'élu. « C'est une problématique qui se posera dans de plus en plus d'endroits à l'avenir car l'entretien du patrimoine coûte cher », commente le père Jean-Paul Avrillon. Pour lui, « l'essentiel est de maintenir un lieu de culte ». C'est ce que propose la municipalité en reconstruisant sur le même site un bâtiment circulaire ultramoderne, en béton et en métal. « Une cellule à blé ! », s'effare un habitant. « Une discothèque ! », jure un autre. Les plans sont faits depuis belle lurette, l'architecte dans les starting-blocks, prêt à œuvrer au premier coup de sifflet.

La déconstruction/reconstruction coûtera bien moins cher que la rénovation, argumente la mairie depuis le premier jour. Or, la bataille se joue dans le coin de mouchoir de ce chiffre, contesté par des expertises contradictoires. « 2,1 millions », prévoit la mairie pour raser et reconstruire. « 1,5 million » pour rénover, rétorque, devis en main, l'association de sauvegarde qui s'est constituée. « En temps de crise, 600 000 euros de différence, ça compte ! », défend son président, Benoît Patier. Sans parler des subventions qui feraient très nettement baisser la note. Une construction neuve, en revanche, ne peut pas en bénéficier. » Chacun

s'accuse de surestimation, sous-estimation, et vice versa, noms d'oiseaux avec. « La mairie a fait travailler un seul expert pour la rénovation et vingt-sept pour la déconstruction, la conclusion est claire, non ? », ironise Christian Boullais, vice-président de l'association. Pour Jean-Paul Thibault, riverain et entrepreneur dans le BTP, « les chiffres avancés par la mairie sont biaisés par des coefficients du bâtiment qui sont inadaptés. Présenter ça à la population, c'est la tromper ».

Dans le village, la riposte s'organise. Les « indignés d'Andigné », comme les baptise le président de l'association, sortiront les dents devant les mâchoires des pelleteuses. Il faudra passer sur le corps des 820 pétitionnaires pour démolir. Voilà la mairie prévenue. Des bannières de contestation se multiplient à l'entrée de la ville et au balcon des habitants, « cathos » ou non : « Touch' pas à mon église, c'est mon histoire. » Pour Nathalie, dont la maison est au pied de l'édifice, « elle fait partie du paysage ». « C'est pour ça que j'ai acheté ici il y a cinq ans !, dit-elle. Enlevez-la, et vous enlèverez toute l'âme du village ! » Baptisé ici il y a plus de quarante ans, Vincent tient d'autant plus à son église que, ancien compagnon du devoir, il en connaît parfaitement la valeur tant sur le plan de l'ouvrage que de la mémoire. Et partage avec sa femme, chanteuse dans la chorale, une vive incompréhension. « Des experts de renom, comme François Jeanneau, qui a supervisé les travaux du Mont-Saint-Michel et de Notre-Dame de Paris, ont apporté la preuve par A+B que la rénovation était moins chère, disent-ils. Alors, puisque le problème économique était leur préoccupation de départ, pourquoi s'obstiner ? Si ce n'est par orgueil, de ne pas vouloir reculer, de laisser une patte dans les mandats effectués... »

Organiser un référendum

Pour les réponses, la mairie se fait prier. « Une décision a été prise il y a plus d'un an, il n'y a rien à dire de plus, nous ne délivrons aucune info », s'enflamme le maire, Jean-Claude Taulnay. « Comment prendre une décision si importante dans son coin, unilatéralement, entre quinze conseillers municipaux, sans consulter la population ? », s'interroge Benoît Patier. Sur de telles questions, ce n'est pas la démocratie représentative qui doit s'exprimer mais la démocratie directe. »

C'est pourquoi l'association se mobilise pour organiser un référendum. « Ils voteront tous contre la démolition, affirme Jean-Joseph, infirmier libéral et enfant du pays. Je suis en exercice depuis trente ans, je connais toutes les maisons, je suis dans toutes les confidences. Les gens d'ici sont très attachés à leur église, seulement ils n'osent pas s'exprimer publiquement ou aller au conflit. A bulletins secrets, ils le feront. » L'avocat de l'association l'a dit : « Quand on représente 10 % des inscrits sur les listes électorales, on est en droit d'obtenir une consultation des électeurs » (et un cinquième des parlementaires, article 11 de la Constitution, NDLR). Première balle d'un chargeur à plusieurs coups. Car, inflexible, l'association a un véritable plan de bataille : d'abord le classement en urgence de l'église aux Monuments historiques. Le dossier a été adressé au ministre de la Culture, Frédéric Miterrand. Entretien avec le député maire de la commune voisine, Marc Laffineur, qui n'est autre que le secrétaire d'État aux Anciens Combattants. Puis, opposition au permis de démolir. Prévu pour février, il semble avoir été différé à septembre. « Et s'il le faut, nous irons devant le tribunal administratif, promet Christian Boullais, le vice-président de l'association. Peu importe si cela prend des années. »

M^e Loïc Dusseau, leur avocat, a du pain sur la planche. Et de la motivation à revendre. Propriétaire d'une maison dans les environs, ce Parisien a plaidé pour un affaire similaire et a eu gain de cause. L'espoir est donc dans le cœur des indignés, d'autant que, mi-février, une autre commune de la région, Gesté, a gagné le même combat devant la justice. Face aux mêmes arguments de coût pour la rénovation de l'église, les juges de la cour administrative de Nantes ont tranché : « sans influence sur la légalité de la décision », faisant de la protection du patrimoine un principe qui s'impose à la contrainte budgétaire.

Reste, pour les indignés d'Andigné, à ce que l'évêque d'Angers, dont dépend le village, ne hâte pas la signature de l'acte de désacralisation de l'église, sésame pour le permis de démolition. Lui qui, sur un prospectus intitulé « Devinez bâtisseur de cathédrale ! », distribué dans les églises de la région et de Sainte-Gemmes-d'Andigné, invitait le paroissien à « la générosité pour le financement des travaux de restauration » du patrimoine religieux... ■

« Sur de telles questions, ce n'est pas la démocratie représentative qui doit s'exprimer mais la démocratie directe »

BENOÎT PATIER, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DE SAUVEGARDE